

La justice est une belle vertu

ANNE-MARIE VOISARD, *Le droit du plus fort*, Montréal, Écosociété, 2018, 344 pages

Jean Carette

Volume 14, numéro 3, été 2020

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/93565ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (imprimé)

1929-5561 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Carette, J. (2020). Compte rendu de [La justice est une belle vertu / ANNE-MARIE VOISARD, *Le droit du plus fort*, Montréal, Écosociété, 2018, 344 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 14(3), 21–22.

LE DROIT DE
RÉSISTER

La justice est une belle vertu

Jean Carette
Ph.D. et retraité actifANNE-MARIE VOISARD
LE DROIT DU PLUS FORT
Montréal, Écosociété, 2018,
344 pages

La justice est une belle vertu : tout le monde la réclame, la revendique et veut l'obtenir. Mais la route peut être longue, très longue, parsemée d'embûches de toutes sortes à travers le droit lui-même qui s'en écarte souvent quand prennent le dessus des intérêts malsains, à la solde de ceux qui sont en mesure d'en détourner la force et d'en assurer le financement.

Non qu'il y ait des juges corrompus, même si certaines manigances sont parfois récompensées. C'est pire, sociologiquement pire. Car le droit est fréquemment celui du plus fort, celui qui est en mesure d'imposer la sentence, sa sentence. Parmi ces leviers, il y a la stratégie, rarement avouée, de la poursuite-bâillon (SLAPP), par laquelle on est en mesure de contraindre l'adversaire à se taire, même quand il avance arguments et preuves à foison. Il suffit par exemple de faire plaider une atteinte à la «réputation»; atteinte à une image sociale devenue un actif, une marchandise privilégiée, dont la valeur démontrée et décuplée pour «la bonne cause» entraîne une demande obscène de dommages et intérêts, bien au-delà des ressources de qui on traîne en justice. À quoi s'ajoutent les frais de procédures et d'avocats; pas n'importe lesquels, mais ceux des tours du centre-ville, univers doré et discret des cabinets de luxueux porteurs de toges, défenseurs ardents et juridiquement très habiles des corporations les plus solides, par exemple des pétrolières, des bâtisseurs de pipelines, des banques ou des compagnies d'assurances, sinon de certains gouvernements, à tout prix, c'est-à-dire à n'importe quel prix.

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère de l'État de droit oligarchique. Cet état de fait n'est pas de nature à nous amener à conclure à un simple «dysfonctionnement» qui appellerait son lot de réformes palliatives. Parce qu'elle est assujettie à l'argent, parce qu'elle est corrompue par une logique marchande au point que les droits sont assimilés à des biens économiques et valorisés sur le marché au prix qu'un client est prêt à payer pour les acquérir, cette institution, qui se réclame du nom de Justice, se trouve pervertie en son cœur (p. 78).

Sur un fond voulu d'armes inégales, se déclare une sombre guerre juridique, efficace autant qu'artificielle, une sombre guerre

juridique que le philosophe Max Weber appelait la «guerre des dieux», où des clans se débattent et s'opposent en un conflit sans fin, sans autre fin que la réduction de l'adversaire à l'autocensure, jusqu'au refus déraisonnable de la recherche de la vérité des faits et des allégations. Malgré chartes et constitutions, lois et jurisprudence, malgré l'abus de droit reconnu par le tribunal lui-même, la raison du plus fort va s'imposer peu à peu, transformant les auteurs poursuivis en «criminels de la pensée en sursis». Le plus souvent, une «entente à l'amiable», péniblement négociée en coulisses, mettra fin à la poursuite, mais aussi à la diffusion des résultats de la recherche qui l'ont provoquée.

Anne-Marie Voisard démontre brillamment l'existence et la puissance d'un rapport social qui traverse et structure l'appareil judiciaire, lequel tient à conserver ainsi ses traditions et ses usages, ses silences et son à peu près, ses complicités et son refus obstiné des changements qui lui seraient nécessaires.

Anne-Marie Voisard en sait quelque chose. Responsable des affaires juridiques des éditions Écosociété de 2008 à 2013, elle a dû et pu accompagner trois auteurs, Alain Deneault, William Sacher et Delphine Abadie, dans le dédale des procédures qui les opposaient à des compagnies minières, au prix de plaintes «inabornables», autant pour les éditions Écosociété que pour ses auteurs, en dommages et intérêts de 11 millions de dollars.

Relatant avec finesse et précision les épisodes de ce dossier de vaste ampleur que celui de *Noir Canada* (lire les *Cahiers de lecture*, «L'or exige le silence», Été 2008), mais aussi avec toutes les précautions d'usage, Anne-Marie Voisard s'interroge sur la violence sociale qui traverse (et nourrit?) notre système judiciaire. Sans refaire le procès intenté par les minières au Québec et en Ontario, l'auteure, sociologue de formation, nous invite à mieux comprendre et mieux peser les effets néfastes des rapports sociaux de domination et d'oppression qui s'exercent en l'occurrence sur les petits justiciables avec l'efficacité d'un diable kafkaïen. D'un côté, les intérêts «de classe» des corporations multinationales (comme ne craint pas de les désigner Anne-Marie Voisard), de l'autre «nos dommages», et d'abord,



au-delà des montants engagés ou demandés, nos dommages en termes de liberté de recherche, d'expression et de diffusion plus ou moins éditoriale.

Le pire, c'est que la cause conclue hors cour est loin d'être l'exception... à la règle. Chaque jour, d'un plaideur à l'autre, la justice prend le parti du plus fort, renforçant sans vergogne les inégalités sociales qu'elle devrait corriger et amoindrir. Anne-Marie Voisard démontre brillamment l'existence et la puissance d'un rapport social qui traverse et structure l'appareil judiciaire, lequel tient à conserver ainsi ses traditions et ses usages, ses silences et son à peu près, ses complicités et son refus obstiné des changements qui lui seraient nécessaires. «La vérité judiciaire concerne toujours des jugements normatifs, qui sont en rapport étroit avec la violation d'une norme que le droit a lui-même édictée» (p. 153). Les privilèges «guerriers» des cours de justice permettent de couvrir de multiples complicités entre l'ordre économique et l'ordre juridique, comme entre deux désordres établis et le plus souvent inavoués.

Ainsi, à la suite de Michel Foucault renversant la célèbre proposition de Clausewitz, en vient-on à considérer que le droit, c'est la guerre continuée par d'autres moyens. Car s'il est quelque chose comme un rôle pacifiant du droit, il n'est pas à chercher dans la suspension de la guerre ou dans la neutralisation des forces de l'oligarchie dans leur offensive pour étendre leur domination. Le droit aujourd'hui est le champ de bataille où ce rapport de force est sans cesse sanctionné, reconduit, légitimé. Les ressorts de l'ordre juridique sont enrôlés dans une guerre silencieuse pour réinscrire perpétuellement dans les institutions, dans le langage, et jusque dans les corps et les subjectivités, ce déséquilibre des forces manifesté dans la guerre (p. 236).

LE DROIT DE RÉSISTER

Restaurer le français

suite de la page 20



Le droit du plus fort

suite de la page 21



La seconde partie aborde le volet juridique. Côté et Rousseau y vont d'une analyse détaillée de la jurisprudence en matière constitutionnelle. Ils proposent deux stratégies, la première exigeant une modification constitutionnelle et la seconde, n'en exigeant pas. Ma préférence va à cette dernière. Les auteurs pensent que cette stratégie serait possible «à la lumière de développements jurisprudentiels survenus au cours des quarante dernières années» (p. 87). Au sujet de la *Loi constitutionnelle de 1867*, ils précisent «qu'entre les diverses interprétations qui en étaient possibles, une autre interprétation que celle retenue par les tribunaux en 1979 apparaît aujourd'hui plus appropriée» (p. 87-88). Les auteurs analysent ensuite deux courants jurisprudentiels que le Québec pourrait invoquer, l'un qui serait «favorable à son autonomie particulièrement en matière de langue» et un autre lui permettant «une interprétation moins large et donc plus équilibrée des droits linguistiques des minorités» (p. 105).

Nos deux avocats ont une très bonne connaissance tant de l'état de la recherche en droit linguistique, des liens entre démocratie et droit, de la tradition civiliste québécoise que de l'évolution de la jurisprudence. Leur style est sobre et aride, adapté au monde qui est le leur. Même si la lecture est parfois ardue pour le profane, principalement dans la deuxième partie, les auteurs évitent de tomber dans un piège courant chez les juges. Il n'y a en effet pas d'expérience plus désagréable que de lire les décisions de juges qui non seulement se prennent pour Dieu, mais pire encore, pour Chateaubriand.

Enfin, cet avis juridique tombe au bon moment. Il semble que le gouvernement s'apprêterait à proposer des amendements à la Charte de la langue française. Il devrait étudier cet avis sans tarder, quitte à déclencher une crise d'apoplexie générale au ministère de la Justice. Malgré tous les obstacles qui ne manqueraient pas de se manifester, cet avis possède la qualité de contester le statu quo linguistique en faveur du français, en plus de fournir un argumentaire à ceux qui ne se contentent pas des miettes que daigne nous laisser la Cour suprême.

On se voit au tribunal! ❁

Alors, n'y aurait-il rien à faire, rien que des «affaires» entre les mains d'un club tout-puissant? On pourrait s'en persuader, tant la démonstration d'Anne-Marie Voisard est forte, documentée et convaincante. Et pourtant, le livre se termine sur une note d'espoir: aux côtés de l'auteure et de ses lecteurs que je souhaite les plus nombreux possible, je crois à la vertu de la *parrèsia*, c'est-à-dire du «courage de la vérité» pour tout un chacun, mais à condition qu'ils sachent se regrouper en force collective pour porter leur mouvement sans y perdre leur peau, persuadés que la vérité, patiemment recherchée, démocratiquement défendue, finira par assaillir les plaideurs et confondre les juges. Du reste, le livre d'Anne-Marie Voisard semble faire école et avoir provoqué un mouvement en vue d'un meilleur accès de ces dossiers de procédure et d'enquête au grand public, en vue d'une justice moins opaque, moins partielle, plus au contrôle des militants et de la majorité de nos concitoyens. Alain Deneault, William Sacher et Delphine Labadie ont ainsi tracé un fort sillon en faveur d'une justice plus juste, mais aussi pour un changement de système économique et même de société.

Et l'auteure de conclure:

Quant aux éventreurs de la Terre, aux écraseurs d'humanité, aux exploiters de gisements humains, aux creuseurs de tombes, aux bouffeurs de dividendes, aux enfouisseurs de mémoire, aux prédateurs de mots, aux abuseurs de conscience, aux dilapidateurs de sens, aux pollueurs de langage et à tous leurs laquais d'or, avec James Joyce, nous leur disons: «Pressez-nous, nous sommes des olives.»

Il y a aussi de justes pandémies, populaires et porteuses, qui finissent et finiront par faire surgir plus de justice, comme l'huile des oliviers, à force de courage en commun. ❁



Marc-Aurèle Fortin, *L'Arc-en-ciel, 1934 ou 1935* © Fondation Marc-Aurèle Fortin / SOCAN (2020)

Saisir la crise

Un numéro exceptionnel Avril-Mai 2020 sur la pandémie

Fidèle à la tradition de combat de L'Action nationale, nos collaborateurs ont répondu résolument à l'adversité en nous offrant un dossier exceptionnel de 304 pages de réflexions et d'analyses nous permettant de mieux «Saisir la crise».

Saisir la crise

Témoignages sur le vif

réflexions sur l'histoire, la religion, la transmission, le langage, la famille, l'âgicide et sur le soutien à l'indépendance à l'occasion de la pandémie.

Premiers bilans

analyses sur le pouvoir d'urgence fédéral, le pétrocanadianisme, la démondialisation, les perspectives pour les PME, la transition industrielle, l'agroalimentaire, les pouvoirs en santé, la réforme Barrette, la logique marchande dans les CHSLD et l'enseignement supérieur.

ISBN 978-2-89070-034-5

À la boutique action-nationale.qc.ca
ou en demandant à votre libraire